

AVIS

Réf. : ENV.18.58.AV

Date d'approbation : 25/06/2018

Révision du PS Huy-Waremme en vue de l'extension de la carrière Troydo à OUFFET– Dossier de base

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur :* Pierre bleue de Wallonie
- *Auteur du dossier :* Pierre bleue de Wallonie
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis

- *Référence légale :* D.II.48 du CoDT
- *Date de réception du dossier :* 31/05/2018
- *Délai de remise d'avis :* 60 jours
- *Portée de l'avis :* Avis sur le dossier de base

Projet :

- *Localisation & situation au plan de secteur :* zone d'extraction, zone agricole, zone forestière
- *Affectations proposées :* zone d'extraction
- *Compensation :* Sans objet

Brève description du projet et de son contexte :

Il s'agit d'une exploitation de pierre bleue (« petit granit ») qui extrait actuellement 8.000 t/an de pierre de taille et 50.000 t de moellons et concassés destinés au génie civil. La zone d'extraction actuelle couvre 5,16 ha à 1 km au nord-est d'Ouffet. La demande porte sur une extension en zone forestière pour 11 ha et en zone agricole pour 19 ha. L'objectif est d'assurer la pérennité de l'exploitation pour 30 ans en suivant le banc selon l'orientation SO-NE de la géologie condruzienne.

1. AVIS

Le Pôle remet un avis favorable à la poursuite de la procédure telle qu'entamée. Cependant, il demande que le rapport sur les incidences environnementales à élaborer prenne en compte le fait que l'exploitation s'est étendue largement au-delà de la zone d'extraction autorisée par le permis en vigueur. Dès lors le RIE devra en évaluer l'impact y compris en termes de compensations, lesquelles auraient dû être prévues si cette extension avait fait l'objet de la procédure requise.

Le présent avis ne préjuge en rien des avis qui seront remis ultérieurement par le Pôle sur ce dossier (contenu du RIE, qualité de l'évaluation environnementale opportunité environnementale du projet).